



Calcul d'intérêt/saisie sur salaire

Par **baleine57**, le **27/02/2019** à **14:28**

Bonjour, Comment calcule t-on les intérêts au taux contractuel de 4.69% pour un principal de créance à 11251.72 dans le cadre d'une saisie sur salaire par un huissier de justice? Ma saisie a commencé en avril 2017 et s'est achevée en décembre 2018 ?

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **17:41**

Bonjour, Selon la règle dite des intérêts composés. Si vous touchez votre bille en calculs logarithmiques vous pourrez y procéder. Sinon vous partez du principe que la somme saisie porte toujours sur les intérêts et non le capital du.